Rapport d’activité du Conseil national de la protection de l’enfance (CNPE) **[1]**

Conseil national de la protection de l’enfance (CNPE). (2020). ***Rapport annuel d’activité 2019 remis à la Ministre des Solidarités et de la santé et au Secrétaire d'État, chargé de la protection de l'enfance***. Paris : Ministère des Solidarités et de la Santé.
L’année 2019 était la dernière du premier mandat des membres du conseil national de la protection de l’enfance. Depuis 2017, le CNPE a adopté 44 avis et communiqués, dont quatre sur saisine du Gouvernement, huit à l’initiative du bureau et 32 dans le cadre du travail des cinq commissions, selon le programme de travail adopté par l’Assemblée plénière chaque année.
En savoir plus (Ministère des Solidarités et de la Santé) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/rapport-d%E2%80%99activit%C3%A9-du-conseil-national-de-la-protection-de-l%E2%80%99enfance-cnpe-1
[2] https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conseil-national-de-la-protection-de-l-enfance-cnpe/article/rapports-d-activites-du-cnpe